

SUIVI DES REPONSES APORTEES PAR LES PRODUCTEURS DE
LA STATISTIQUE PUBLIQUE AUX AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS

**AVIS DE LA COMMISSION
SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS**

Bilan 2016 à mi-parcours

Dans toute la suite du document, les services producteurs du système statistique public seront cités comme suit :

SSM-Affaires sociales-santé : service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

SSM-Education : service statistique du ministère de l'éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

SSM-Enseignement supérieur-Recherche : service statistique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

SSM-Justice : service statistique du ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études au secrétariat général du ministère de la Justice (SDSE)

SSM-Sécurité intérieure : service statistique de la direction centrale de la police judiciaire au ministère de l'intérieur (SSM-SI)

SSM-Travail-emploi : service statistique du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Etat de santé - Accès aux soins

Avis n°1 - Dispositif : articulation avec l'Europe

Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée, après le portage de l'enquête européenne de santé par l'enquête « Santé et protection sociale » de 2014, sur **l'articulation des futures enquêtes européennes sur la santé avec les autres sources statistiques** existantes, y compris administratives, en France sur les mêmes thématiques.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Un premier accord se dessine entre les statisticiens de la Commission et ceux des États membres pour le nouveau système européen d'enquêtes auprès des ménages. Concernant l'observation de l'état de santé de la population, le système se composerait, à partir de 2019, de deux dispositifs coordonnés dans le temps : une enquête Santé européenne en population générale (*European Health Interview Survey – EHIS*) tous les six ans et un module santé (dit mini EHIS) porté tous les trois ans par le panel SILC-SRCV.

Sous ces hypothèses, le système cible d'enquêtes auprès des ménages que le SSM-Affaires sociales-santé envisage à l'horizon de 2019 serait fondé sur les trois dispositifs suivants :

- une enquête Santé européenne tous les six ans, appariée avec les données médico-administratives du Sniiram (Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie) à compter de 2019 ;
- un module santé dans le panel SILC-SRCV, apparié avec le Sniiram tous les trois ans à compter de 2019 ;
- un appariement de l'échantillon démographique permanent de l'Insee avec le Sniiram chaque année.

Par ailleurs, le SSM-Affaires sociales-santé vient de recenser les données disponibles dans les bases de données médico-administratives et *a contrario*, d'identifier les données manquantes, devant être collectées via des enquêtes Santé dans le cadre de la refonte des indicateurs d'état de santé de la population. Ce travail, piloté avec la Direction générale de la santé (DGS), a mobilisé les principaux producteurs et utilisateurs de données. Le SSM-Affaires sociales-santé travaille également actuellement, dans le cadre d'un appel à projet d'Eurostat, sur une liste d'indicateurs de morbidité qui pourront être élaborés à partir des données médico-administratives.

Enfin, le SSM-Affaires sociales-santé a mis en place un groupe de travail qui rassemble les principaux producteurs d'enquêtes de santé par interview auprès des ménages et la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), afin d'échanger sur les projets en cours et d'assurer leur coordination.

Etat de santé - Accès aux soins

Avis n°2 : Dispositif - Cohérence des différentes sources et approfondissement

Avis 2a : Le Conseil recommande une plus grande coordination des objectifs et des moyens d'observation statistique des différents producteurs en matière de santé.

Avis 2b : Il incite ces derniers à **approfondir leur champ d'observation** d'une part sur les dispositifs de prévention et d'autre part à l'ensemble des professions de santé, ainsi qu'à couvrir l'ensemble des régimes de protection sociale concernés.

Avis 2c : Il souligne la nécessité de mieux **prendre en compte la dimension territoriale, sociale et professionnelle** dans les dispositifs.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 2a :

Plusieurs instances ont été mises en place pour améliorer la cohérence entre les sources et celle de leurs utilisations, notamment : travail partenarial de refonte des indicateurs d'état de santé piloté par le SSM-Affaires sociales-santé et la Direction générale de la santé (DGS), enquêtes Santé (voir l'avis n°1), comité de coordination des études sur les parcours de soins piloté par le SSM-Affaires sociales-santé, groupe de travail sur les enquêtes santé auprès des ménages par interview, piloté par le SSM-Affaires sociales-santé et qui rassemble les principaux producteurs (voir l'avis n°1), réseau REDSIAM des utilisateurs du Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie -Sniiram- auquel participe le SSM-Affaires sociales-santé. Les échanges dans le cadre des travaux sur l'accès aux données de santé contribuent également à cette coordination.

Avis 2b :

En ce qui concerne la **prévention** : le SSM-Affaires sociales-santé pilote actuellement, avec la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), l'actualisation des comptes de la prévention.

En ce qui concerne les **professions de santé** :

– l'appariement à des fins statistiques des données collectées par la CNAM et la DGFIP, direction générale des Finances publiques, permet de produire des statistiques sur les revenus de ces catégories ;

– les enquêtes sur les risques psycho-sociaux (sur le terrain en 2015 et 2016) permettront de mieux connaître les conditions de travail des professionnels hospitaliers, grâce à une extension financée par le SSM-Affaires sociales-santé sur le secteur des établissements de santé.

Les comptes de la santé et ceux de la protection sociale couvrent **l'ensemble des régimes de protection sociale**.

Avis 2c :

L'accroissement de la capacité à décliner les données selon les **dimensions territoriale, sociale et professionnelle** constitue un objectif transversal de l'ensemble des travaux menés. Par exemple :

- la refonte des indicateurs d'état de santé a mis l'accent sur la possibilité d'une telle déclinaison ;
- le kit d'analyse de l'accès géographique aux soins, réalisé par le SSM-Affaires sociales-santé en partenariat avec l'INSEE et la CNAM, fournit des données à l'échelle de la commune ; des travaux sont en cours pour permettre des analyses au niveau infra-communal.

Le SSM-Affaires sociales-santé a créé en 2014 un bureau d'appui à l'évaluation et aux études régionales, dont un des objectifs est de favoriser les déclinaisons territoriales.

De manière générale, la mobilisation croissante des bases de données médico-administratives accroît les possibilités d'analyser la dimension territoriale. Ces sources contiennent peu d'informations sur les dimensions sociales et professionnelles, mais elles sont enrichies via des appariements ou en utilisant des données écologiques de défavorisation sociale. Le projet d'appariement de l'échantillon démographique permanent de l'Insee avec le Sniiram chaque année constituera une avancée majeure pour la prise en compte des dimensions territoriale, sociale et professionnelle.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Affaires sociales-santé

En ce qui concerne les professions de santé, l'INSEE a procédé à l'appariement entre données de la CNAM et de la DGFIP pour 2011, dont les résultats ont donné lieu à de premières publications en 2014. Les enquêtes conditions de travail (dont les premiers résultats ont été publiés en 2014) et risques psycho-sociaux (sur le terrain en 2015 et en 2016) permettront de mieux connaître les conditions de travail des professionnels hospitaliers.

Concernant la prévention, le SSM-Affaires sociales-santé publie chaque année une fiche (B5) sur la prévention institutionnelle dans son ouvrage sur les comptes nationaux de la santé. Dans l'édition 2014 de cet ouvrage, elle a publié une estimation des dépenses de prévention pour 2012 sur le champ des soins de ville de la consommation de soins et biens médicaux. Des approfondissements sur le champ hospitalier sont en cours.

Etat de santé - Accès aux soins

Avis n°3 - Accès aux soins

Le Conseil encourage les travaux pour une meilleure connaissance des **conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et géographiques en la matière** : information disponible, densité, distance, mais aussi qualité des services rendus (dont délai d'attente) et coût.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le SSM-Affaires sociales-santé a prévu au 1^{er} semestre 2016 une enquête sur les **délais d'attente pour l'accès aux soins de ville (généralistes, spécialistes, dentistes)**, dont les premiers résultats seront disponibles début 2017.

Concernant **les inégalités territoriales d'accès aux soins**, le SSM-Affaires sociales-santé et l'Insee, en partenariat avec la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), mettent à disposition des acteurs locaux des indicateurs de mesure de l'accessibilité spatiale aux soins, disponibles jusqu'au niveau de la commune. Ces indicateurs permettent notamment de catégoriser les territoires selon le degré d'adéquation de l'offre et de la demande de soins et de disposer de statistiques sur la distance d'accès aux soins. Un large ensemble de statistiques et d'études ont été diffusées dans ce cadre, aux niveaux national et régional. Leur actualisation est en cours, avec notamment l'intégration de la dimension infra-communale et l'intégration des consultations externes à l'hôpital.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Affaires sociales-santé

Pour mesurer les délais d'accès aux soins, le SSM-Affaires sociales-santé lance en 2016 une enquête adossée à une cohorte épidémiologique de grande taille, la cohorte Constances de l'Inserm. Dans ce cadre, un module de mesure des délais de rendez-vous avec un professionnel de santé sera posé à un échantillon des personnes de cette cohorte à l'occasion de chaque prise de rendez-vous (Autorisation de la CNIL n°2016-116 du 21 avril 2016).

Concernant les inégalités territoriales d'accès aux soins, l'indicateur disponible, l'accessibilité potentielle localisée (APL), tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et du taux de recours par âge des habitants pour mesurer la demande. Il s'agit d'un indicateur local, calculé au niveau de chaque commune mais qui considère également l'offre de médecins et la demande des communes environnantes.

Etat de santé - Accès aux soins

Avis n°4 - Parcours de soins

Le Conseil incite au développement de travaux sur les **parcours de soins** selon la situation socio-économique des patients, en intégrant les séjours hospitaliers, les traitements ambulatoires et le secteur médico-social.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

La montée en charge des bases de données médico-administratives améliore les possibilités d'étude de ces parcours. Elles fournissent peu d'informations sur la situation socio-économique des patients mais peuvent être complétées via des appariements ou des données écologiques de défavorisation sociale.

Le SSM-Affaires sociales-santé mène et publie des travaux, à partir des données dont elle dispose, et pilote un comité de coordination des études sur les parcours de soins. La loi de modernisation de notre système de santé prévoit que le SSM-Affaires sociales-santé accède aux données exhaustives du Sniiram (données médico-administratives relatives aux soins de la médecine de ville et de l'hôpital).

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Affaires sociales-santé

Des travaux sur les ré-hospitalisations, sur les fractures du col du fémur, ou le recours aux soins des sans-domicile ont fait l'objet de plusieurs publications du SSM-Affaires sociales-santé ; d'autres travaux sont en cours, notamment sur les décès après une tentative de suicide ou sur les différences régionales de parcours de soins après un accident vasculaire cérébral.

Etat de santé - Accès aux soins

Avis n°5 - Accès aux données

avis 5a : Le Conseil souligne l'intérêt de l'élargissement de l'accès aux données administratives et médico-administratives et de leur appariement, y compris avec les enquêtes en population générale ou avec l'échantillon démographique permanent.

avis 5b : Il propose que la statistique publique examine, avec les utilisateurs, les modalités concrètes (aspects réglementaires, logistiques...) d'une mise à disposition mutualisée de bases de connaissances en matière de santé, qui en facilite l'accès et en élargisse l'utilisation, selon un protocole clairement documenté et selon des processus totalement sécurisés dans ce domaine particulièrement sensible et tenant compte des différents rapports et réflexions sur ce sujet.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 5a :

La loi de modernisation de notre système de santé fixe le nouveau cadre d'accès aux données médico-administratives de santé. Elle prévoit notamment :

- une plus grande ouverture des données de santé, passant par la multiplication de la mise en *open data* des données anonymes ;
- une réforme de la gouvernance des accès aux données potentiellement identifiantes du Sniiram (données médico-administratives relatives aux soins de la médecine de ville et de l'hôpital) afin de la simplifier. Cette réforme facilitera notamment les procédures d'appariement au Sniiram.

Avis 5b :

La loi de modernisation de notre système de santé prévoit la mise en place d'un institut national des données de santé. Le SSM-Affaires sociales-santé est par ailleurs chargé de « la gouvernance des données de santé et de la définition des règles de leur mise à disposition à des fins de connaissance, d'étude, de recherche et d'évaluation » (décret du 21 octobre 2015).

Protection sociale, retraite

Avis n°6 - Personnes âgées

Le Conseil souligne l'importance d'un **approfondissement de la connaissance des conditions de vie des personnes âgées** : niveau d'autonomie, habitat, ressources financières, environnement familial...

Il approuve en cela les objectifs poursuivis par l'enquête Care sur les personnes âgées qui aura lieu en 2015.

Il rappelle l'importance de disposer d'une information sur ces questions, même plus réduite, mais régulière (annuelle ou bisannuelle) et territorialisée.

Il suivra avec attention la nécessaire amélioration de la connaissance des restes à charge dans le financement de la dépendance, par la prise en compte du patrimoine ou, encore, la substitution entre aide formelle et aide informelle.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Cet avis est proche de l'avis n°2 de la Commission Démographie et Questions sociales et la dimension logement est abordée dans les avis 5b et 5c de celle-ci.

Le SSM-Affaires sociales-santé a lancé fin 2014 un dispositif d'enquêtes CARE auprès de la population âgée. Les objectifs de ce dispositif sont triples : suivre l'évolution de la dépendance, estimer le reste à charge lié à la dépendance et mesurer l'implication de l'entourage auprès de la personne âgée :

- Suivre l'évolution du nombre de personnes dépendantes

Les enquêtes « CARE-ménages » et « CARE-institutions » (volet seniors) permettent de caractériser les personnes âgées selon plusieurs définitions de la perte d'autonomie. Elles fournissent des résultats sur la prévalence de la dépendance comparables à ceux des enquêtes « Handicap-Santé » 2008-2009, grâce à un questionnaire identique. Des résultats sur la prévalence de la dépendance des personnes âgées vivant à domicile sont disponibles au niveau départemental, grâce à l'enquête filtre « vie quotidienne et santé » de 2014.

- Estimer le reste à charge lié à la dépendance

Le reste à charge est défini par la différence entre les coûts (coûts de l'aide humaine et de l'hébergement en institution) et les aides publiques qui interviennent dans la prise en charge de la dépendance. Pour le mesurer des questions ont été rajoutées dans le questionnaire par rapport à l'enquête Handicap-Santé 2008-2009 et l'information sur la plupart des aides financières sera obtenue par appariement avec des données administratives (Cnaf, administration fiscale, conseils départementaux).

- Mesurer l'implication de l'entourage auprès de la personne âgée

Les enquêtes CARE permettent de comprendre comment les familles s'organisent pour faire face au reste à charge : aide dans les actes de la vie quotidienne apportée par l'entourage, paiement grâce aux revenus courants de la personne âgée, mais également vente du patrimoine, désépargne, crédit, transferts financiers issus de la famille ou renoncement à la prise en charge.

Les enquêtes cherchent également à recenser la nature, la quantité et l'origine des aides humaines, financières et techniques existantes ainsi que des besoins non satisfaits. Cet objectif était déjà traité dans les enquêtes « Handicap-Santé ». Le volet « aidants » complète les informations du volet « seniors » sur :

- la relation de l'aidant avec l'aidé,

- les aides humaines, financières, matérielles et le soutien moral qu'apporte l'aidant,

- les prestations liées à la perte d'autonomie de l'aidé pour lesquelles l'aidant a effectué des démarches.

L'aidant est aussi interrogé sur son état de santé et les conséquences de l'aide sur sa vie professionnelle, sociale et affective.

Les résultats issus de CARE seront actualisés cinq ans après grâce à la prochaine enquête « handicap », prévue en 2019 sous réserve de moyens suffisants.

Par ailleurs, le SSM-Affaires sociales-santé publie chaque année au niveau départemental des informations sur les personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et sur l'aide sociale à l'hébergement. Elle donne tous les quatre ans une description des structures d'hébergement des personnes âgées, des personnes accueillies (situation à l'entrée dans l'établissement, devenir à la sortie, pathologies) et des personnels qui y travaillent.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Affaires sociales-santé

Le dispositif CARE se compose de trois opérations, l'enquête VQS (vie quotidienne et santé) et les enquêtes CARE-ménages et CARE-institutions. L'enquête VQS est une enquête filtre, collectée fin 2014, et qui fournit des prévalences de la dépendance des personnes vivant à domicile au niveau des départements. L'enquête CARE-ménages (volet senior et volet aidants) a été réalisée au second trimestre 2015, l'enquête CARE-institutions (volet senior et volet aidants) en 2016.

Le SSM-Affaires sociales-santé réalise chaque année des enquêtes auprès des conseils départementaux sur les bénéficiaires et les dépenses d'aide sociale départementale. Elle collecte auprès de départements volontaires (34 en 2008, 66 en 2012) des informations individuelles exhaustives sur les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH. L'article 50 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui vient d'être examinée par le Sénat prévoit la construction d'un système d'information visant à associer l'ensemble des départements pour un échantillon de bénéficiaires.

Une enquête quadriennale auprès des structures d'hébergement des personnes âgées (enquête EHPA) complète le dispositif d'observation. Elle apporte une description des structures, des personnes accueillies (situation à l'entrée dans l'établissement, devenir à la sortie, pathologies) et des personnels qui y travaillent.

Protection sociale, retraite

Avis n°7 - Retraite

Le Conseil souhaite que la statistique publique mobilise **l'ensemble des données nécessaires aux analyses en matière de retraites**.

Cela suppose de mobiliser une information comparable pour tous les régimes, y compris ceux de la fonction publique.

Cela suppose également de mieux appréhender l'environnement familial et social lors de la transition entre la vie active et la retraite.

avis 7a : À ce titre, il soutient l'appariement de l'Echantillon Interrégimes de retraités (EIR) avec les données fiscales qui vise à faire le lien entre les droits à retraite acquis par un individu, son niveau de vie et les caractéristiques du ménage auquel il appartient.

avis 7b : Il soutient également les projets d'exploitations statistiques des nouveaux référentiels et répertoires inter-régimes de retraite, ainsi que des données collectées dans le cadre des campagnes « info-retraite ».

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 7a : L'appariement de l'Échantillon Inter-régimes de retraités (EIR) avec les données fiscales permettra de connaître la situation du ménage dans lequel il vit : revenu et niveau de vie du ménage, composition de celui-ci, statut d'occupation du logement notamment. Grâce à la connaissance de la situation et des ressources du ménage ainsi obtenue, il permettra également d'évaluer le non-recours au minimum vieillesse. Cet appariement sera réalisé au deuxième semestre 2016.

Avis 7b : Deux systèmes de gestion des retraites sont en cours de construction : l'échange inter-régimes de retraite (EIRR) et le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Les systèmes de gestion ne sont pas directement utilisables pour produire des statistiques, leur conception répondant avant tout aux impératifs de gestion. C'est pourquoi le SSM-Affaires sociales-santé et la direction statistique de la Cnav expertisent actuellement les informations qui sont produites par l'EIRR. Quant au RGCU, les premières données ne devraient pas être disponibles dans leur dimension « inter-régimes » avant 2019.

Avis n°8 - Observation partagée État/ collectivités locales

Sans méconnaître le travail déjà réalisé en matière d'indicateurs sociaux départementaux disponibles annuellement, le Conseil recommande que s'engage rapidement **une réflexion entre la statistique publique et les Départements**, en charge des personnes en situation de handicap ou de dépendance, de façon à faire évoluer les concepts et méthodes pour que le dispositif d'observation sur ces questions au niveau départemental produise des résultats plus homogènes, mieux ciblés, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le SSM-Affaires sociales-santé et l'Insee ont organisé en janvier 2016 un séminaire d'échanges avec les conseils départementaux consacré à l'observation statistique.

Par ailleurs, la construction d'un système d'observation statistique partagé et harmonisé s'appuie sur les évolutions législatives. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement contient ainsi un volet consacré au système d'information qui fait obligation aux conseils départementaux de transmettre régulièrement aux services de l'État des données homogènes sur la dépendance.

Éducation, enseignement supérieur, recherche

Avis n°9 - Parcours scolaires

Le Conseil confirme l'importance qu'il accorde à l'analyse des parcours scolaires des élèves et étudiants dans leur diversité (éducative, géographique, sociale, familiale, ...).

A cet égard, il considère que la mise en place de l'**identifiant national élève (INE)**, selon les principes de l'**arrêté du 16 février 2012**¹ -qui séparent notamment la fonction d'immatriculation et celle d'usage de l'identifiant- est une avancée majeure.

Il appuie le SSM-Education² pour l'utilisation de cet INE afin d'étudier les **trajectoires scolaires** tout en respectant la confidentialité des informations individuelles.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Jusqu'à présent, les parcours des élèves ne peuvent être étudiés qu'en exploitant les panels du SSM-Education. Chacun d'entre eux suit une cohorte d'élèves qui entrent soit au cours préparatoire (panels 1997, 2011), soit en 6^{ème} (panels 1995, 2007). Cette source a l'avantage de collecter de nombreuses informations sur le contexte familial et les perspectives de l'élève, par interrogation directe de la famille ou du jeune. L'inconvénient des panels est leur coût (d'où leur espacement) et l'impossibilité de décliner les résultats à un niveau infranational.

Avec la mise en place de l'identifiant national élèves, que le jeune conservera tout au long de sa scolarité, il sera possible, en appariant année après année les bases statistiques exhaustives issues des fichiers de gestion, de suivre les trajectoires des élèves, de manière anonyme et à seule fin d'étude statistique. On pourra alors observer des parcours de cohortes successives, analyser notamment les effets de mesures de politique éducative ayant potentiellement un impact sur les trajectoires, et effectuer des diagnostics territorialisés.

Un tel identifiant existe déjà dans l'enseignement supérieur et permet d'analyser les trajectoires des étudiants. L'enjeu du nouvel identifiant est aussi de pouvoir suivre les jeunes sur l'ensemble de leur cursus, scolarité et études supérieures.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Education

L'arrêté du 16 février 2012 autorise l'immatriculation de tous les élèves, apprentis et étudiants scolarisés dans les établissements de formation initiale. À cette fin sera mis en place un Répertoire National des Identifiants d'Élèves (RNIE). Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- les collégiens et lycéens devraient être immatriculés pour la première fois lors de l'année scolaire 2015-2016 ;
- les apprentis le seraient au cours de l'année scolaire suivante ;
- les élèves des établissements agricoles intégreraient le dispositif au cours de l'année 2017-2018 ;
- les étudiants commenceraient à le rejoindre au cours de cette même année.

Les années de réalisation envisagées supposent que les systèmes d'information concernés auront été reconfigurés de manière à pouvoir accueillir le nouvel identifiant et en permettre la gestion (traitements des doublons notamment).

¹ Arrêté « portant création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis »

² Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, service statistique du ministère de l'éducation nationale

Éducation, enseignement supérieur, recherche

Avis n°10 - Personnels enseignants et non enseignants

Le Conseil souhaite que la statistique publique apporte un éclairage sur les personnels de l'éducation nationale **enseignants ou non**, leur mobilité géographique, leurs rémunérations et leurs conditions de travail, afin notamment d'éclairer les questions du recrutement et du déroulement de carrière. À ce titre, il souhaite que l'entrée par discipline soit faite de manière plus systématique.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le SSM-Education apporte régulièrement des éclairages sur les personnels de l'éducation nationale, qu'ils soient ou non enseignants. Les entrées par discipline sont présentes dans une partie des analyses, et l'effort sur ce point sera poursuivi.

L'analyse du déroulement de carrière sera substantiellement enrichie en exploitant le panel des enseignants du second degré public constitué par l'appariement, sur un numéro interne, de bases statistiques annuelles, et dont la finalité sera exclusivement statistique. Les travaux de constitution ont débuté et la publication des résultats sur le panel se fera en 2017.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Education

Le SSM-Education produit chaque année le Bilan Social National, accessible sur le site du ministère, qui regroupe une grande partie des statistiques qu'elle produit. Les constats qui y trouvent place sont issus des bases statistiques gérées par le SSM-Education et elles-mêmes issues des systèmes de gestion du ministère. Ils couvrent de nombreux domaines : la démographie des personnels, leur lieu d'exercice, leur rémunération totale, leur mobilité géographique et professionnelle, les congés pour raison de santé, les recrutements, les départs à la retraite... Ils ne se contentent pas de décrire la situation des personnels à une date donnée, mais analysent aussi les changements d'état, par comparaison individuelle des situations des années $n-1$ et n .

Ces constats sont complétés par l'exploitation d'enquêtes portant sur des domaines non couverts par les données d'origine administrative ; notamment le temps de travail (enquête *Emploi du temps* de l'Insee), les conditions de travail (enquête *Conditions de travail* du SSM-Travail-emploi).

Education, enseignement supérieur, recherche

Avis n°11 - Personnels de la recherche

Le Conseil souhaite que la statistique enrichisse son éclairage sur **les personnels de la recherche** tant dans le privé que dans le public, en particulier sur les chercheurs et les ingénieurs. Des investigations sur leur profil et spécialité de formation d'une part, leur domaine de recherche d'autre part en fonction des secteurs d'activité seraient particulièrement pertinentes.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

L'enquête sur la Recherche et Développement menée auprès des entreprises permet d'ores et déjà, grâce au volet « chercheurs » biannuel qui lui est adjoint, de produire une information statistique croisant les informations relatives à la formation des chercheurs, à leur profil (âge, nationalité) et à leur domaine de recherche avec le secteur d'activité de l'entreprise, ou encore avec son secteur principal de recherche.

Pour le secteur public, l'enquête annuelle Recherche et Développement menée auprès des administrations comporte des questionnaires différents en fonction du type d'administration (organismes de recherche tel que le CNRS, universités, autres établissements d'enseignement, et associations/fondations). Le questionnaire auprès des organismes de recherche est le plus riche, s'agissant de la caractérisation des chercheurs, et permet de produire certaines données statistiques croisant leurs caractéristiques et le secteur d'activité ou le secteur principal de recherche. Ces données, jusqu'à présent peu diffusées, devraient faire l'objet d'une publication.

Afin d'étendre cette connaissance à l'ensemble des autres administrations, et afin de compléter les informations disponibles pour les organismes de recherche, un projet d'enquête spécifique au public « personnel de R&D » est à l'étude pour l'ensemble des établissements du secteur public. Il serait calqué sur celui du « volet chercheur » en entreprise et devrait, à terme, permettre d'obtenir des informations sur les chercheurs aussi riches que pour les entreprises, et donc notamment : les âges, niveaux de diplôme, les nationalités, les disciplines de recherche.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Enseignement supérieur-recherche

Trois documents, accessibles sur le site du ministère, rassemblent des informations statistiques sur les chercheurs, notamment ceux du secteur des entreprises à partir des données de l'enquête biannuelle « volet chercheur » complémentaire à l'enquête annuelle menée auprès des entreprises sur les dépenses de Recherche et Développement :

Une fiche « les moyens humains de la recherche et développement », in l'État de l'enseignement supérieur et de la recherche, n°9, juin 2016.

L'état de l'emploi scientifique en France, rapport 2014, 166 pages

Les chercheurs en entreprise en 2011, Note d'Information n°14-04 de juillet 2014, 8 pages

En particulier, cette dernière note d'information relative aux chercheurs en entreprise, présente un premier croisement « type de formation des chercheurs par grand secteur d'activité économique de l'entreprise » (industries, industries pharmaceutiques, services).

Education, enseignement supérieur, recherche

Avis n°12 - Offre post-bac et mobilité des étudiants

Le Conseil encourage les travaux pour mesurer les **effets de la localisation** des différentes formations post-bac sur la mobilité des étudiants, y compris à l'international.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le SSM-Enseignement supérieur-recherche apporte annuellement un éclairage extrêmement fin sur la structuration territoriale de l'enseignement supérieur. La localisation fine de chaque établissement et du type de formation proposée permet une cartographie de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire national et en particulier dans chaque région.

Par ailleurs, des données relatives aux flux de bacheliers poursuivant leurs études dans une académie autre que celle dans laquelle ils ont obtenu le baccalauréat sont élaborées chaque année, afin de mesurer l'attractivité de tel ou tel territoire lié à l'éventail et aux caractéristiques de son offre. Des indicateurs de mobilité sur le territoire national sur l'ensemble du parcours dans l'enseignement supérieur pourraient être élaborés, notamment pour certains types de formation pour lesquels les trajectoires étudiantes peuvent être bien suivies grâce aux identifiants des étudiants. Ceci constitue une piste d'études et, selon la pertinence et l'intérêt des résultats, de publication pour 2016.

Enfin, l'enquête lancée en 2015 auprès de bacheliers 2014, qui seront interrogés chaque année sur leur parcours dans l'enseignement supérieur, comprend un certain nombre de questions sur les arrêts d'études ou les choix d'orientation contraints du fait de l'éloignement géographique de la formation souhaitée, qui feront l'objet d'une exploitation.

Concernant la mobilité internationale, le SSM-Enseignement supérieur-recherche produit chaque année des éléments sur les étudiants étrangers qui effectuent une mobilité dans l'enseignement supérieur français, mais la mobilité internationale des étudiants de nationalité française est moins bien connue : les principales sources disponibles émanent aujourd'hui des différents pays enregistrant la mobilité entrante. Pour combler au moins partiellement cette lacune, les enquêtes portant sur les résultats aux examens menées auprès des universités, des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs ont été enrichies afin de mesurer le nombre d'étudiants français ayant effectué une mobilité à l'étranger dans le cadre de leurs études supérieures françaises. Des premiers éléments seront collectés en 2016.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Enseignement supérieur-recherche

Le SSM-Enseignement supérieur-recherche produit chaque année l'Atlas régional des effectifs étudiants. Cet Atlas présente, sous forme de cartes, de graphiques et de tableaux, la répartition des étudiants sur le territoire français, par grands secteurs disciplinaires ou par cycles d'étude. Il donne aussi le détail de ces effectifs par agglomération selon les types de formation. Il permet d'appréhender la diversité de l'enseignement supérieur et sa structuration territoriale.

Concernant la mobilité internationale, des éléments sont publiés annuellement sur le nombre d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français par type d'établissement, par nationalité et par discipline d'étude.

Education, enseignement supérieur, recherche

Avis n°13 - Insertion professionnelle

Le Conseil suivra avec attention l'évolution des dispositifs actuels d'observation de **l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif** et de leurs débuts de carrière.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Les dispositifs d'observation de l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif sont partagés entre plusieurs organismes : le SSM-Education et le SSM-Enseignement supérieur-recherche, au sein du SSP, ainsi que le Céreq.

Le SSM-Education collecte chaque année des informations sur le devenir à court terme sur le marché du travail des sortants de formations professionnelles. Les enquêtes seront améliorées notamment sur les points suivants : passage à une collecte multimode et consolidation des dispositifs de relance (l'objectif est d'augmenter significativement le taux de réponse) ; repositionnement du champ de manière à pouvoir comparer plus systématiquement l'insertion des anciens lycéens à celle des anciens apprentis.

Le SSM-Enseignement supérieur-recherche assure la coordination du dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion à 30 mois des diplômés de l'université (titulaires de Diplômes Universitaires de Technologie, de Licences Professionnelles et de Masters). Ce dispositif a été enrichi en 2015 de questions sur la situation professionnelle un an après l'obtention du diplôme, ce qui permettra une meilleure connaissance des parcours en début de carrière. Un projet d'enquête est en outre en voie d'élaboration sur l'insertion professionnelle des docteurs.

Le SSM-Enseignement supérieur-recherche contribue par ailleurs au financement de l'enquête Génération du Céreq, en particulier pour une meilleure représentativité des sortants de l'enseignement supérieur.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Education

Deux enquêtes sont menées chaque année auprès des sortants de lycée professionnel (enquête IVA : Insertion dans la vie active) ou d'apprentissage (enquête IPA : Insertion professionnelle des apprentis). Toutes les deux interrogent les jeunes qui ont quitté le système de formation initiale, sur leur situation en février de l'année suivante, c'est-à-dire dans la quasi-totalité des cas 7 mois après leur sortie. Les deux enquêtes portent donc sur l'insertion à court terme. De par leur périodicité annuelle, elles ont un caractère conjoncturel et permettent d'apprécier le rôle de la situation économique sur l'insertion de ces jeunes.

B- Producteur : SSM-Enseignement supérieur-recherche

L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est annuelle et a été réalisée, pour la cinquième année en 2013-2014 auprès de diplômés 2011 de D.U.T., de licence professionnelle et de master. Elle permet d'étudier la situation professionnelle, 30 mois après l'obtention du diplôme, des diplômés français issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme, représentant respectivement 10 %, 51 % et 38 % de l'ensemble des diplômés de D.U.T., de licence professionnelle et de master. Des éléments sur la situation au regard de l'emploi, sur la nature de l'emploi occupé, sur le salaire sont collectés.

Education, enseignement supérieur, recherche

Avis n°14- Sortants sans diplôme

Le Conseil souhaite que la statistique publique fournisse des données permettant de mesurer et d'analyser le processus de sortie du système éducatif sans diplôme, si possible comparables avec d'autres pays.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Les indicateurs actuels sur les sortants sans diplôme ont l'inconvénient d'être insuffisamment précis pour en mesurer l'évolution d'une année sur l'autre. Autre inconvénient : la source utilisée ne permet pas de les décliner à un niveau infranational.

Les travaux consistent à exploiter des sources alternatives possibles, au premier rang desquelles figurent le recensement de la population et les enquêtes annuelles de recensement. On veillera tout particulièrement à la cohérence ou la complémentarité des indicateurs qui en seront issus avec ceux, notamment européens, aujourd'hui disponibles.

Enfin, les analyses sur les processus de sortie bénéficieront, comme ils l'ont déjà fait, de sources permettant de suivre les trajectoires des élèves (voir avis n° 9).

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Education

Les indicateurs sur les sortants sans diplôme sont calculés avec les données de l'enquête Emploi. Cette source est aujourd'hui incontournable car une des statistiques sur les « sans diplôme » est un indicateur européen – le taux de sortants sans diplôme – produit avec l'enquête Labor Force Survey, dont l'enquête Emploi est le volet français. Même si son échantillon est relativement important, il ne l'est pas assez pour disposer d'estimations ayant la précision souhaitée. La production d'indicateurs infranationaux n'est pas non plus possible. Enfin, la série annuelle du taux de sortants précoces subit aujourd'hui des ruptures importantes qui empêchent de porter un diagnostic sur l'évolution du phénomène.

Sécurité, justice

Avis n°15

avis 15a : Le Conseil rappelle la nécessité pour le débat public de statistiques produites de façon **indépendante et de qualité** sur la sécurité et la réponse pénale.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Les statistiques publiques produites par le SSP font l'objet d'un suivi adapté par l'Autorité de la statistique publique à laquelle la loi 51-711 a confié la mission de « *veiller au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité et de qualité des données produites* ».

L'Autorité de la statistique publique a émis le 18 juin 2014 un avis (n°2014-02) favorable à la reconnaissance [...] du Service statistique ministériel au service SSM-Sécurité intérieure rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire et placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe de la direction de la police nationale et de celle de la gendarmerie nationale au sein du ministère de l'intérieur au sens de la loi de 1951. Le service a été créé en septembre 2014 et reçu officiellement le statut de SSM le 9 décembre 2014.

Son dispositif de diffusion se met progressivement en place à partir de 2015. Le site internet du SSM-Sécurité Intérieure a été mis en place à l'automne 2015. Il procède depuis son ouverture à la diffusion régulière de statistiques publiques issues de plusieurs sources dans le domaine de la sécurité intérieure, conformes aux règles du code de bonnes pratiques.

Par ailleurs, le SSM-Justice continue à mettre en œuvre son programme pour produire davantage de statistiques et les mettre à disposition du public. La publication en juin 2016 de la première édition de l'ouvrage annuel « Références statistiques Justice », assorti de la mise en ligne de nombreux tableaux et séries, participe à l'ouverture des statistiques de la Justice vers le public.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Sécurité intérieure

Le « Relevé de décision de la 22^{ème} réunion de l'Autorité de la statistique publique » du 22 juin 2014 est consultable sur le site de l'ASP : http://www.autorite-statistique-publique.fr/asp/pdf/asp_pv_18_06_14.pdf

avis 15b : Les besoins sont multiples, que ce soit pour le grand public, pour éclairer les politiques publiques locales et nationales, pour mettre en place des actions de prévention de la délinquance dans les entreprises, les quartiers, les lieux publics, prévenir la violence intra-familiale ou encore pour faciliter les travaux de recherche sur les crimes et délits...

Le Conseil se félicite des **progrès réalisés**, mais souligne néanmoins la nécessité de mieux faire connaître les statistiques existantes et de prolonger les travaux pour répondre à ces attentes.

Il propose que la refonte du dispositif d'information et d'organisation (création d'un nouveau service statistique ministériel en 2014) soit l'occasion d'un **point régulier avec les utilisateurs sous une forme à déterminer**.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le SSM-Sécurité intérieure, le SSM Justice, l'Insee et l'ONDRP ont présenté devant la commission, à l'automne 2015, les nouveautés et les perspectives dans les données et les études qu'ils mettent à la disposition du public.

Depuis l'automne 2015, le SSM-Sécurité intérieure met à la disposition du public, sur un espace internet, des « chiffres clés » issus des différentes sources dans le domaine de la sécurité, des données conjoncturelles issues de données administratives du ministère de l'intérieur et quelques analyses.

Le SSM-Justice continue à mettre en œuvre son programme pour produire davantage de statistiques et les mettre à disposition du public. Ainsi, il publie depuis avril 2016 des données trimestrielles pénales. En juin 2016 est par ailleurs parue la première édition de l'ouvrage annuel « Références statistiques Justice », assorti de la mise en ligne de nombreux tableaux et séries.

*
* *

Pour en savoir plus :

Compte rendu de la réunion de la commission du CNIS du 24 novembre 2015 et ses annexes.

avis 15c : Le Conseil souligne l'importance de s'appuyer simultanément sur les **enquêtes auprès de la population** (« Cadre de Vie et Sécurité » et autres enquêtes sur des domaines ou des territoires spécifiques) et sur les **données administratives** pour une meilleure compréhension du sujet dans tous ses aspects : délinquance subie et enregistrée, perception et conséquences sociales, appréciation de l'efficacité des services de police et de justice.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Apprécier l'efficacité des services de police et de la justice suppose de disposer de statistiques comparables, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'évolution des systèmes d'information des ministères de l'Intérieur et de la Justice devrait permettre d'améliorer le rapprochement des statistiques par recours à des unités de compte et des nomenclatures communes. Il s'agit d'un chantier de moyen terme engagé par le SSM-Sécurité intérieure et le SSM-Justice, en liaison avec l'ONDRP.

Le SSM-Sécurité intérieure ne travaillera pas dans les mois qui viennent, sauf de façon ponctuelle, sur les conséquences sociales de l'insécurité, ni sur l'appréciation de l'efficacité des services de sécurité. Ces travaux doivent être réalisés à l'extérieur du SSP, notamment par l'ONDRP, mais aussi par des services d'étude ou de recherche, à la fois sur la base de données d'enquêtes et en exploitant des sources administratives. Le SSM-Sécurité intérieure pourra en revanche construire et mettre à disposition des données administratives anonymisées pour contribuer à la réalisation de ces travaux.

Le SSM-Justice continuera à travailler sur la problématique de la récidive et de la désistance, contribuant à éclairer la portée des décisions judiciaires.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Sécurité intérieure

Depuis l'automne 2015, le SSM-Sécurité intérieure met à la disposition du public, sur l'espace internet <http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/>, des « chiffres clés » issus des différentes sources dans le domaine de la sécurité, des données conjoncturelles issues de données administratives du ministère de l'intérieur et quelques analyses. Cet espace sera enrichi au fur et à mesure de l'avancée des travaux méthodologiques et des études du service, et de façon complémentaire avec celui de l'ONDRP.

B- Producteur : SSM-Justice

La partie statistique du site du ministère de la Justice propose une offre abondante de données et analyses. <http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/>

avis 15d : Il prend note avec satisfaction des progrès en cours pour disposer de statistiques administratives de meilleure qualité du fait de l'évolution des **systèmes d'information de la Police et de la Gendarmerie**.

Il sera attentif à ce que ceux-ci permettent le rapprochement des données de sécurité (police et gendarmerie) afin de diffuser une information statistique plus cohérente, plus détaillée, documentée, et localisée au lieu de l'infraction.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le SSM-Sécurité intérieure a comme objectif de produire et de publier, progressivement, des données issues des systèmes d'information des forces de sécurité ayant la fiabilité de statistiques publiques. Ceci nécessite des travaux préparatoires importants pour analyser (et le cas échéant faire évoluer) les systèmes d'enregistrement (notamment pour les rendre plus fiables et plus homogènes). Des premiers résultats nationaux ont été publiés à la fin de l'année 2015, complétés par des analyses localisées au début de l'année 2016. Ces publications seront complétées avant la fin de l'année 2016, puis enrichies progressivement.

*

* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Sécurité intérieure

Depuis l'automne 2015, le SSM-Sécurité intérieure publie un certain nombre d'indicateurs nationaux sur l'évolution conjoncturelle de la délinquance enregistrée, issus des nouveaux logiciels de rédaction de procédures de la police et de la gendarmerie. À partir de 2016, seront mis progressivement à disposition des indicateurs plus nombreux, des informations localisées et des bases de données. Ces mises à disposition nécessitent la poursuite par le SSM des travaux engagés par l'ONDRP et des choix raisonnés de données significatives et pertinentes.

Avis 15e : Il soutient le développement d'un **système d'information décisionnel par le Ministère de la Justice**, lequel devrait aboutir à des statistiques détaillées sur la **réponse pénale par nature d'infraction selon les caractéristiques des auteurs présumés** ainsi que sur les **délais**, de la commission des faits à l'exécution des peines.

Il appuie les efforts ainsi engagés pour suivre les **trajectoires pénales**, notamment via des panels .

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le Système d'information décisionnel (SID) sur la filière pénale sera mis en place progressivement sur la période 2014-2018.

Les grandes étapes en sont les suivantes :

- **Été 2015 :** déploiement de la version 1 du SID sur le début de la filière pénale, du procès-verbal au jugement, en aval de l'applicatif de gestion Cassiopée. Ceci conduit à des statistiques détaillées sur la réponse pénale par nature d'infraction, ainsi que sur les délais de la réponse pénale, de la commission des faits à l'orientation et/ou au jugement.
- **Fin 2016-début 2017 :** déploiement de la version 2 du SID sur le début de la filière pénale du procès-verbal au début de la mise à exécution de la peine, en aval des applicatifs de gestion Cassiopée et APPI (Aménagement des peines, probation, insertion). Le rapprochement des données des deux applicatifs permettra à terme d'établir des statistiques sur les délais de la commission des faits au début de la mise à exécution des peines.

Les versions suivantes, en intégrant des données issues de l'application de gestion de l'administration pénitentiaire, devraient permettre de suivre des trajectoires pénales jusqu'à l'incarcération ou à l'exécution de la peine en milieu ouvert (bracelet électronique par exemple).

À terme, on peut alors envisager la réalisation de panels contenant plus de données sur les auteurs suivis par la Justice.

Avis 15f : Il souhaite des éléments pour mieux juger des politiques publiques en matière de **prévention** et de lutte contre la **récidive**.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Il est prévu de réaliser des rapprochements statistiques pour évaluer la mise en cause multiple au niveau des forces de police et de gendarmerie, selon les procédures légales en la matière.

L'information disponible portera d'une part sur les mises en cause multiples par les services de police, d'autre part sur la récidive constatée par les services judiciaires.

La prévention de la récidive étant un des objectifs de la réforme pénale de 2014, il faudra procéder à une évaluation sur la période 2014-2018. Des éléments statistiques seront donc à produire selon des modalités qui restent à préciser. La mise en place début 2016 de l'Observatoire de la Récidive et de la désistance, dont le secrétariat est assuré par le SSM-Justice, va stimuler les travaux sur ce sujet.

L'évaluation des politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre la récidive reste un sujet très complexe, car de nombreux acteurs et facteurs interviennent pour déterminer le comportement de récidive et on ne dispose pas encore d'une méthodologie robuste pour démêler l'influence de ces facteurs.

Toutefois, on ne disposera pas de statistiques sur la prévention et la lutte contre la récidive.

Il faut également rappeler que si les statistiques produites par les SSM peuvent être mobilisées pour réaliser des évaluations de politique économique, on peut considérer que ces dernières relèvent d'autres instances de pilotage que le CNIS.

*
* *

Pour en savoir plus :

B- Producteur : SSM-Justice

La mesure et l'analyse de la récidive au sens large pour la justice peuvent s'appuyer sur :

- l'exploitation statistique du Casier judiciaire national pour des calculs de taux de récidive légale et de récidive au sens large pour les seuls condamnés (des calculs annuels réguliers de taux de récidive légale et de récidive au sens large sont déjà disponibles) ;
- une enquête auprès des sortants de prison pour mesurer l'impact des conditions de détention et des aménagements de peines sur la récidive (Direction de l'Administration pénitentiaire). Une telle enquête réalisée en 2002 pourrait être reprise dans les années à venir ;
- une approche plus large pour mesurer un « retour devant la justice » (qu'il y ait condamnation ou simple réponse pénale sans condamnation) qui généralise la notion de récidive en se rapprochant de la notion de « multi-mis en cause » mesurée au niveau de la Police.